

Séance plénière

➤ **MARDI 20 JUILLET 2010 APRÈS-MIDI (002)**

VÉRIFICATION DES POUVOIRS ET PRESTATION DE SERMENT

M. Bart Somers prête le serment constitutionnel en néerlandais.

M. Bart Somers fera partie du groupe linguistique néerlandais.

DÉMISSIONS

Par lettre du 7 juillet 2010, le greffier du Parlement wallon communique que M. Benoît Lutgen a prêté serment en qualité de membre du gouvernement wallon.

Par lettre du 12 juillet 2010, Mme Martine Goossens, secrétaire générale du « Vlaams Parlement », communique que M. Geert Bourgeois a prêté serment en qualité de membre du gouvernement flamand.

PRESTATION DE SERMENT DE DEUX MEMBRES SUPPLÉANTS APPELÉS À SIÉGER EN REMPLACEMENT DES MEMBRES ÉLUS PAR LES CONSEILS EN QUALITÉ DE MINISTRES OU DE SECRÉTAIRES D'ÉTAT

L'article 59 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles dispose que le membre de la Chambre des représentants élu membre du gouvernement wallon, du gouvernement de la Communauté française ou du gouvernement flamand cesse immédiatement de siéger et reprend son mandat lorsque ses fonctions de ministre prennent fin.

Selon l'article 1bis de la loi du 6 août 1931 établissant des incompatibilités et interdictions concernant les ministres, anciens ministres et ministres d'État, ainsi que les membres et anciens membres des Chambres législatives, le ministre ou le secrétaire d'État d'un gouvernement régional ou communautaire qui cesse de siéger est remplacé par le premier suppléant en ordre utile de la liste sur laquelle le ministre ou le secrétaire d'État a été élu.

Nous devons donc procéder à l'admission et à la prestation de serment de ces suppléants.

Il s'agit des suppléants suivants :

- Mme Annick Van Den Ende, cinquième suppléante de la liste cdH de la circonscription électorale de Luxembourg, en remplacement de M. Benoît Lutgen. Mme Thérèse Mahy, deuxième suppléante de la liste, M. Dimitri Fourny, troisième suppléant de la liste et M. Élie Deblire, quatrième suppléant de la liste, se désistent par lettre du 7 juillet 2010;
- M. Bert Maertens, premier suppléant de la liste NVA de la circonscription électorale de Flandre occidentale, en remplacement de M. Geert Bourgeois.

Les pouvoirs de ces suppléants ont été validés en notre séance du 6 juillet 2010.

Mme Annick Van Den Ende prête le serment constitutionnel en français.
Elle fera partie du groupe linguistique français.

M Bert Maertens prête le serment constitutionnel en néerlandais.
Il fera partie du groupe linguistique néerlandais.

DÉSIGNATION DE PRÉSIDENT DE GROUPE

Par lettre du 15 juillet 2010, le groupe Ecolo-Groen! de la Chambre m'a informé de la désignation de M. Olivier Deleuze en qualité de président de groupe.

NOMINATION DU BUREAU DÉFINITIF DE LA CHAMBRE

Le Bureau définitif est composé comme suit :

Les membres sont élus par l'assemblée:

le président ;

cinq vice-présidents au plus ;

quatre secrétaires au plus;

- membre associé: membre associé désigné par un groupe politique reconnu qui compte au moins douze membres et qui n'a ni président, ni vice-président, ni secrétaire au Bureau;

- membres de droit: les présidents des groupes politiques reconnus, les anciens présidents de la Chambre.

La procédure de nomination des membres du Bureau est fixée par les articles 3, 157 et 158 du Règlement:

il est successivement procédé à un scrutin spécial pour la nomination:

a) du président;

b) du premier vice-président;

c) du deuxième vice-président.

Ensuite, il est procédé séparément par scrutin de liste, à l'élection:

a) des autres vice-présidents;

b) des secrétaires.

Toutes ces nominations sont faites au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages. Cependant, au troisième tour du scrutin, la majorité relative suffit. Dans le cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est nommé.

Si le nombre des candidats correspond au nombre de places à pourvoir, le ou les candidats présentés sont proclamés élus sans scrutin.

Sont proclamés élus :

Président de la Chambre :

M. André Flahaut

Premier Vice-Président de la Chambre :

M. Ben Weyts

Deuxième Vice-Présidente de la Chambre :

Mme Corinne De Permentier

Vice-Présidents de la Chambre :

Mme Sonja Becq

M. Siegfried Bracke

M. André Frédéric

Secrétaires de la Chambre :

M. Dirk Van der Maelen

M. Patrick Dewael

M. Stefaan Van Hecke

M. Filip De Man

Questeurs de la Chambre :

M. Olivier Maingain

Mme Colette Burgeon

M. Gerald Kindermans

Mme Sarah Smeyers

DISCOURS DU PRÉSIDENT SORTANT, M. PATRICK DEWAELE

Un journaliste a récemment écrit qu'un gouvernement aux prises avec de nombreux problèmes et sa chute anticipée font partie du processus démocratique normal. Je pense que c'est également le destin d'une assemblée législative et de son président. Le temps est donc venu pour moi de passer le témoin de la présidence, à l'image en quelque sorte d'un coureur de relais dont le parcours finit plus vite que prévu.

Vous n'êtes pas sans savoir que le chemin d'un président de la Chambre peut être parsemé d'embûches. Vous vous souviendrez dans quelles circonstances l'honneur m'est échu, en décembre 2008, de succéder à Herman Van Rompuy en tant que président de cette Assemblée lorsqu'il est devenu premier ministre. Un an plus tard, il était désigné pour occuper le poste de premier président permanent du Conseil européen, ce qui a été un grand honneur pour notre pays et assurément une bonne chose à la lumière de l'actuelle présidence de l'Union européenne.

Fin 2008, je me suis donc vu confier l'exercice de la fonction passionnante de président de la Chambre.

Présider et canaliser une assemblée de 149 personnes - hommes et femmes - intelligentes et émancipées n'est pas une sinécure. C'est une fonction qui suppose de tendre à tout moment vers l'équilibre entre le bon déroulement de la séance et le respect des droits de l'opposition. J'ose dire, en âme et conscience, que j'ai toujours recherché cet équilibre.

Par ailleurs, les relations avec les 149 députés et l'interaction avec ceux-ci ont souvent été une expérience intellectuellement et humainement enrichissante, qui sera indubitablement très utile lors de la prochaine législature. Je suis également impatient de retrouver ma totale liberté d'expression. Vous connaissez le proverbe du braconnier qui devient garde-chasse et inversement.

Chers collègues, j'espère avoir pu, dans les limites des compétences que m'octroyait le Règlement, imprimer certains accents propres.

Il m'a semblé que les débats d'actualité vivants et dynamiques, qui permettent de prendre le pouls de la société, présentent, en effet, un caractère d'utilité, d'urgence plus grand que la litanie des questions parlementaires qui ne dépassent pas l'intérêt particulier et entravent aussi le travail législatif de la Chambre.

J'ai également souhaité organiser plus efficacement les missions menées à l'étranger par des membres de la Chambre et je me félicite, par ailleurs, de l'acquisition du Forum, un bâtiment qui permettra de centraliser les services de la Chambre dans un environnement moderne et fonctionnel.

Un départ est bien évidemment aussi l'occasion de prononcer quelques paroles de remerciements. Je remercie les membres de la précédente législature, les collègues dont j'ai eu l'honneur d'être le président au cours de l'année et demie qui s'est écoulée. Je remercie aussi le personnel de la Chambre qui fait en sorte que nos travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions. Je remercie enfin la presse qui fait connaître le parlement à l'opinion publique et fait rapport avec le sens critique qui s'impose. Soyez tous remerciés.

Conformément à un usage qui semble désormais s'être imposé en politique en Belgique, je conclurai par une citation latine. *Hic labor extremus*. Je suis arrivé au terme de ma mission de président. *Ave atque vale*. Au revoir et portez-vous bien. Merci

Jan Jambon (N-VA): Au nom de cette assemblée, je remercie M. Dewael pour l'enthousiasme dont il a fait preuve dans l'exercice de sa fonction de président au cours des 18 mois écoulés. Grâce à lui, l'heure des questions est redevenue ce qu'elle doit être: un échange de vues précis et concis entre les ministres et l'assemblée.
Ad multos annos!

CONSTITUTION DE LA CHAMBRE

La Chambre est constituée.

Il en sera donné connaissance au Roi, au Sénat et aux parlements de Communautés et de Régions.

DISCOURS DU NOUVEAU PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE, M. ANDRÉ FLAHAUT

Le président : Mesdames et messieurs, chers collègues, il y a seize ans jour pour jour, je prêtais serment, avec beaucoup d'émotion, dans cette Chambre, notamment en compagnie de M. Bacquelaine. C'est la même émotion qui m'étreint aujourd'hui au moment où vous me confiez la tâche de présider vos travaux.

Notre mission d'élu est fondamentale. Nous sommes en effet les premiers acteurs de la démocratie. Je tiens avant tout à vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée. Je m'efforcerai d'en être parfaitement digne.

Je voudrais également remercier et saluer mes prédécesseurs, plus particulièrement Patrick Dewael, et leur dire que j'aurai sans doute besoin de leurs précieux conseils.

J'ignore combien de temps durera cette présidence de la Chambre mais il va de soi que l'installation à laquelle il a été procédé aujourd'hui pourra être reconsidérée au moment de former le gouvernement. Jusque là, je m'engage à travailler avec chacun d'entre vous énergiquement et passionnément mais aussi avec bon sens et humilité. Je serai constamment à votre écoute.

Je m'appuierai pour ce faire sur l'expérience des anciennes et des anciens et le dynamisme et l'inventivité des plus jeunes.

Je mesure, comme vous, la difficulté du moment pour notre pays, pays qui préside actuellement aux destinées de l'Union européenne.

Je suis néanmoins convaincu que l'on trouvera des solutions réalistes et intelligentes, avec le concours de tous et avec le sens des réalités et le pragmatisme de tous les acteurs politiques, le tout pour le bien-être et le bonheur de tous les Flamands, Wallons et Bruxellois et tous ceux qui se sont installés dans notre pays, au cœur de l'Europe. Et je n'oublie bien sûr pas les Belges de l'étranger.

Enfin, je souhaiterais déjà, au nom du Bureau, remercier l'ensemble du personnel du Parlement, qui va avoir beaucoup de travail, personnel dont je connais l'expertise et le dévouement pour nous aider dans tous nos travaux.

Je vous remercie.

COMPOSITION DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

En application de l'article 13 du Règlement, la Chambre désigne en son sein 11 membres effectifs qui composeront la commission parlementaire de concertation visée à l'article 82 de la Constitution et parmi lesquels figurera le président de la Chambre. La Chambre nomme un nombre identique de suppléants.

Conformément à l'article 158 du Règlement, ces nominations se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques.

Voici la répartition :

- 3 membres du groupe N-VA plus 3 suppléants;
- 2 membres du groupe PS plus 2 suppléants;
- 1 membre du groupe MR plus 1 suppléant;
- 1 membre du groupe CD&V plus 1 suppléant;
- 1 membre du groupe sp.a plus 1 suppléant;
- 1 membre du groupe Ecolo-Groen! plus 1 suppléant;
- 1 membre du groupe Open VLD plus 1 suppléant;
- 1 membre du groupe Vlaams Belang plus 1 suppléant.

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

Conformément à l'article 158 du Règlement, les nominations des membres des commissions se font à la représentation proportionnelle des groupes politiques et chaque membre d'un groupe politique représenté dans les commissions permanentes doit faire partie d'au moins une commission. Les membres qui ne font partie d'aucun groupe politique ou qui font partie d'un groupe politique non représenté dans les commissions permanentes siègent dans au moins une de ces commissions de leur choix, sans voix délibérative.

Les commissions sont composées de 17 membres et que la répartition proportionnelle attribue :

- 4 sièges aux membres du groupe N-VA plus 5 suppléants;
- 4 sièges aux membres du groupe PS plus 5 suppléants;
- 2 sièges aux membres du groupe MR plus 3 suppléants;
- 2 sièges aux membres du groupe CD&V plus 3 suppléants;
- 1 siège aux membres du groupe sp.a plus 2 suppléants;
- 1 siège aux membres du groupe Ecolo-Groen! plus 2 suppléants;
- 1 siège aux membres du groupe Open VLD plus 2 suppléants;
- 1 siège aux membres du groupe Vlaams Belang plus 2 suppléants;
- 1 siège aux membres du groupe cdH plus 2 suppléants.

COMPOSITION DU COMITÉ D'AVIS POUR LES QUESTIONS EUROPÉENNES

Les présidents de groupe m'ont également fait parvenir les noms de leurs candidats pour le comité d'avis pour les questions européennes.

Membres :

N-VA: Daphné Dumery, Peter Luykx
PS : Patrick Moriau, André Flahaut
MR : Denis Ducarme
CD&V : Stefaan Vercamer
sp.a: Bruno Tuybens

Ecolo-Groen!: Juliette Boulet
Open Vld: Herman De Croo
Vlaams Belang: Bruno Valkeniers

Étant donné que le nombre de candidatures recevables correspond au nombre de places à conférer, il n'y a pas lieu à scrutin conformément à l'article 157, 6 du Règlement.

En conséquence, je proclame élus les candidats présentés.

QUESTIONS ÉCRITES

En concertation avec les présidents des groupes politiques, je vous propose de permettre aux membres de poser des questions écrites au gouvernement en affaires courantes dès ce mardi 20 juillet.